

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'achat, par la Communauté urbaine, dans le cadre de l'élargissement de la rue Henri Barbusse à Pierre Bénite, d'un immeuble dépendant de la propriété située au numéro 65 de cette voie et appartenant à monsieur Soler.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 166 mètres carrés et d'une partie de la construction à usage de remise qui s'y trouvait édifiée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit immeuble serait acquis au prix de 90 000 F admis par les services fiscaux, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement et la démolition partielle de ladite remise. Ces travaux sont évalués à environ 80 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - dossier 0034.

4° - La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,